

Une ordonnance sur mesure pour les patrons de La Poste

On savait La Poste mauvaise perdante après la décision du juge des référés du 9 avril dernier qui lui enjoignait de mettre en œuvre les processus de prévention des risques avec notamment l'intervention des 700 CHSCT que compte l'entreprise. Mais nous savons maintenant également qu'elle est revancharde et qu'elle ne veut surtout pas d'expertises dans ses établissements.

Suite aux votes d'une vingtaine de CHSCT qui demandent une expertise sur le projet de réorganisation importante mais aussi sur les Risques Psycho sociaux, La Poste a fait appel au gouvernement pour entraver le déroulement des opérations. Et l'équipe médicale du gouvernement a répondu à la plainte patronale en lui rédigeant une ordonnance et un décret sur mesure, attaque en règle contre les droits, qui raccourcit notablement les délais d'instruction des dossiers d'information/consultation des Instances Représentatives du Personnel. En bonus les délais de réalisation des expertises sont réduits drastiquement de 45 à 11 jours! Sacré coup de pouce pour La Poste qui se savait perdante en cas de contestation au tribunal.

Une aubaine pour le président Wahl qui répète à l'envi que la crise sanitaire est "une formidable opportunité pour La Poste", formidable oui, dans la mesure où de profondes réorganisations du travail issues des plans de continuité d'activité sont en train de conduire l'entreprise publique à un service public minimum au profit du business maximum. Nous relevons déjà des situations d'exiguïté aggravées par les fortes chaleurs qui se profilent, mais la santé et la sécurité des personnels passent après le business.

Cette « réorganisation du siècle » au courrier présentée comme « transitoire » sera validée par un CTN le 18 juin. Nous appelons d'ores et déjà à un rassemblement devant le siège de La Poste qui profite de la crise pour mettre en place ses projets et ce dans tous les métiers de l'entreprise

La fédération SUD PTT exprime évidemment son désaccord sur de telles mesures dans la droite ligne des lois de 2017. Pour La Poste, le solde en emplois risque de se rapprocher de celui plus sombre du covid19 avec des dizaines de milliers de postes dans la balance au premier rang desquels les plus précaires comme les intérimaires, CDD et sous-traitants.

Le gouvernement est bien entendu lourdement responsable dans la conduite de la crise de l'emploi qui se profile, incapable de maîtriser la conduite d'entreprises dont il est actionnaire, voire de l'orienter dans l'intérêt général.

Paris le 5 juin 2020

Ordonnance et décret des 27 & 28 mai 2020

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000041923662

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000041923666